



COMMUNE DE  
DAILLENS

## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal**

Préavis N° **2024.01 CC** – Energies renouvelables

### **Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit des nouveaux vestiaires du terrain de football**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### **A. Préambule**

La construction des nouvelles infrastructures sportives de notre village bat son plein. Le chantier, démarré en juillet 2023, devrait être achevé pour le début de l'été 2024, et à l'heure où sont écrites ces lignes les chapes sont coulées, les murs levés et la toiture posée, permettant aux ouvriers qui s'affèrent sur place de se concentrer sur les intérieurs du bâtiment.

Le projet initial, tel que soumis au Conseil communal à la fin 2021, ne prévoyait que le minimum requis par la Loi Vaudoise sur l'Energie (LVEn) en matière de panneaux solaires sur la toiture.

Au fil des mois, il est apparu qu'au vu de la bonne exposition de la toiture, des efforts consentis par la Commune pour développer les énergies renouvelables et de l'augmentation du prix de l'énergie qui rend les installations photovoltaïques extrêmement rentables, une couverture plus importante serait judicieuse.

La Municipalité a d'abord opté pour une solution visant à mettre à disposition la toiture à un gestionnaire de réseau, qui y aurait installé à ses frais des panneaux solaires. Cette option aurait eu l'avantage de ne générer aucun coût, mais n'aurait créé aucun revenu non plus (les locations pratiquées en la matière étant dérisoires).

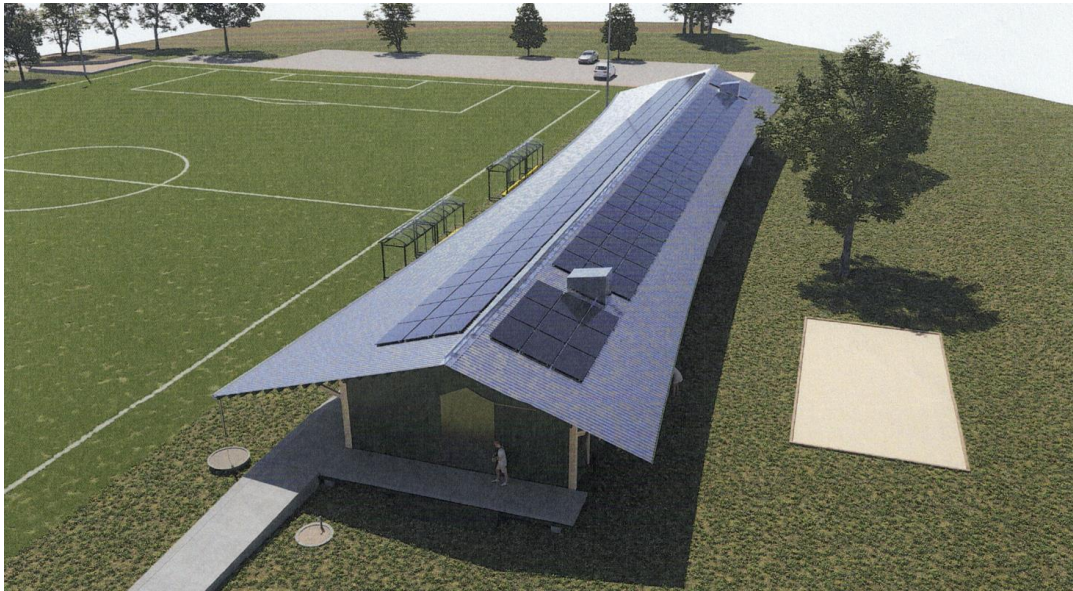
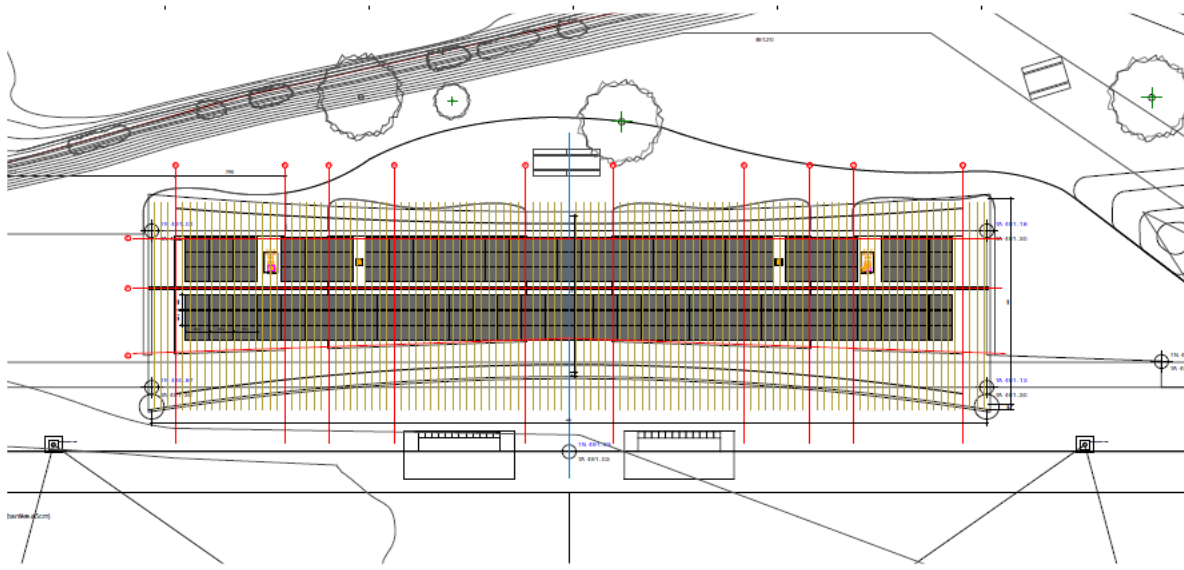
Au vu de la volonté municipale de mettre en place un projet de coopérative solaire au sein de la Commune, et ainsi permettre aux Daillennaises et Daillennais qui le souhaitent de devenir propriétaires d'une part d'installation solaire, il a vite été évident que plutôt que d'aller chercher des hangars ou d'autres infrastructures de ce type pouvant accueillir une centrale photovoltaïque, il serait plus efficient d'utiliser la toiture des nouveaux vestiaires du terrain de football.

Au vu de ces divers constats, la Municipalité a donc décidé de vous soumettre le présent préavis.

#### **B. L'installation photovoltaïque**

Le projet prévoit la pose de 183 panneaux solaires photovoltaïques sur les deux pans Est et Ouest du nouveau bâtiment, pour une surface totale de 358 m<sup>2</sup>.

Cela correspond à une production annuelle d'environ 78'000 kWh, soit la consommation d'une vingtaine de ménages, et donc largement plus que la consommation du site.



### **C. Centrale solaire participative**

La volonté de la Municipalité est de créer une centrale solaire participative, sur le modèle de ce qui s'est fait dans d'autres communes vaudoises, comme à Echallens ou à Epalinges par exemple.

Concrètement, cela signifie que les habitantes et habitants de Daillens, mais aussi les entreprises du village, pourraient acquérir des parts de l'installation, pour un prix exact qui reste à déterminer, mais qui devrait avoisiner les CHF 500.- la part, et ensuite toucher des dividendes liés à la production de la centrale et à la vente du courant. La participation d'au moins 20 contributeurs avec une part minimale de CHF 500.- chacun pourra déclencher des subventions cantonales.

L'exemple d'autres communes montre que ce type d'actions, qui permettent par exemple à des locataires d'investir dans l'énergie solaire, sont très prisées. À titre d'exemple, la commune d'Echallens a levé CHF 320'000.- pour un tel projet très rapidement.

Par la suite, et en cas de succès de cette initiative, un modèle de communauté énergétique, qui permettrait d'encore mieux valoriser l'autoconsommation, pourrait également être mis en place. Pour mener à bien ce projet participatif la Municipalité sera accompagnée par l'association « Court-Circuit », spécialisée dans ce type de réalisations.

**D. Budget (TTC)**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Installation photovoltaïque</b>               |                       |
| - Pose de 183 panneaux photovoltaïques européens | CHF 150'000. –        |
| - Renforcement tableau électrique                |                       |
| - Divers travaux électricité                     |                       |
| <b>Création d'une centrale participative</b>     |                       |
| - Démarches administratives                      | CHF 15'000. –         |
| - Communication et démarrage du projet           |                       |
| <b>Divers et imprévus</b>                        | CHF 5'000.-           |
| <b>TOTAL PRESTATIONS TTC</b>                     | <b>CHF 170'000. –</b> |

**Subventions :**

Une telle installation pourra compter sur environ **CHF 24'000.-** de subventions cantonales, auxquelles s'ajoutent environ **CHF 8'000.-** de subventions cantonales pour la création d'une centrale participative (pour autant qu'au moins 20 contributeurs participent).

**Coûts d'entretien :**

Il faut compter pour une telle installation environ **CHF 2'000.-** de frais d'entretien annuels, en comptant l'assurance et un éventuel et très hypothétique nettoyage des panneaux. Les frais de fonctionnement de l'aspect participatif devraient se monter à environ **CHF 500.-** par année.

**Revenus :**

Les 78'000 kWh de production annuelle escomptés devraient générer un revenu de **CHF 14'000.-** par année au prix de rachat actuel de l'électricité. Cela devrait permettre d'amortir l'installation - si on tient compte des subventions - en moins de dix ans.

**Amortissement :**

L'installation sera amortie sur 30 ans, soit CHF 5'667.- par année à partir de 2025.

**E. Conclusion**

Au-delà des considérations liées à la transition énergétique et au développement durable, les installations solaires sont aujourd'hui des investissements rentables, tout particulièrement lorsqu'il s'agit comme dans ce cas de les créer sur un bâtiment du patrimoine administratif communal, qui ne générera a priori que peu ou pas d'autres revenus.

Ce projet permettra par ailleurs aux Daillenaises et Daillenais qui le souhaitent d'investir de manière sûre et efficace dans les énergies renouvelables.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite à adopter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal de Dailens

- Vu le présent préavis municipal n° 2024.01 CC
- Entendu les rapports des Commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

D'autoriser la Municipalité à créer une centrale solaire participative sur le toit des nouvelles infrastructures sportives du village.

1. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 170'000.- pour réaliser les diverses démarches ;
2. De l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place d'un système de financement participatif, y compris la création d'une Société anonyme ;
3. D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou un emprunt ;

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Mocchi



La Secrétaire



L. Bastide

Délégué municipal : M. Alberto Mocchi, Syndic

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 19 février 2024**